

EXERCICE 0801 – REGULARISATION DES CREANCES / PROVISION POUR LITIGE

L'entreprise BIOETHIK est sur le point de terminer son exercice comptable N. Cependant deux dossiers doivent encore être traités :

- les clients douteux,
- le litige de la société avec le salarié M. DUBOIS.

Vous disposez des informations fournies en **annexe 1**.

TRAVAIL À FAIRE

1. Expliquer pourquoi l'entreprise doit enregistrer des dépréciations sur créances et indiquer le principe comptable mis en œuvre.
2. A l'aide de l'annexe 1, présenter, dans un tableau, les calculs relatifs à la régularisation des créances.
Enregistrer toutes les écritures nécessaires au 31 décembre N.
3. A partir des informations concernant le salarié DUBOIS en litige avec la société figurant en annexe 1, procéder à l'enregistrement nécessaire.
4. Indiquer les incidences des opérations décrites dans l'annexe A sur le bilan, le compte de résultat et la trésorerie de l'entreprise en complétant l'annexe A (à rendre avec la copie).

ANNEXE 1 - Informations relatives aux travaux d'inventaire

- Les clients suivants rencontrent des difficultés de trésorerie :

Nom des clients	Montant de la créance TTC au 31/12/N	Dépréciation au 31/12/N-1	Situation
TRAVERD (1)	1 100,32 €		La perte est évaluée à 20% de la créance
BOULEZ	1 124,24 €	650,00 €	Client devenu irrécouvrable
FREMONT	813,28 €	370,00 €	L'entreprise pense récupérer 40% de sa créance

(1) Il s'agit d'un client devenu douteux dans l'exercice

- L'entreprise a reçu une lettre M. GACOU, avocat dans l'affaire opposant l'entreprise avec le salarié DUBOIS (affaire survenue au cours de l'exercice N) :

M. GACOU Avocat en droit social Expert près la Cour d'Appel	Le 07 décembre N A l'attention de Mme Pascale EVRARD Service comptabilité
Madame, Je vous informe, suite à l'assignation de votre société au conseil des Prud'hommes, que la procédure suit son cours. Cependant, compte tenu des nouvelles pièces versées au dossier par le salarié M. DUBOIS concernant son licenciement, il se pourrait que la société soit condamnée à verser 5 000 € au titre de frais de procédure et de dommages et intérêts. Veuillez croire en ma sincère considération.	M.GACOU

ANNEXE A – Incidences sur les documents de synthèse et la trésorerie (à rendre avec la copie)

	N° de compte	BILAN		COMPTE DE RESULTAT		TRESORERIE
		Actif	Passif	Charges	Produits	
Enregistrement d'une dépréciation d'un compte client						
Opération sur le litige avec le salarié DUBOIS						

Légende : ↑ : Le poste augmente

↓ : Le poste diminue

↔ : aucune incidence